

DACP

REF : DACP2014023

Signataire : MC/ED/OL

Séance du Conseil Municipal du 26/06/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Approbation du marché de travaux de rénovation des pistes du stade André KARMAN. Autorisation de signature.

EXPOSE :

Dans le cadre de la rénovation du stade « André Karman », la ville d'Aubervilliers a réalisé, en 2013, un terrain de football en gazon synthétique et a totalement remplacé l'éclairage de grande hauteur de cet équipement sportif.

Afin de poursuivre la modernisation des équipements de ce stade, il y a lieu de procéder à la rénovation par un rechapage de la piste d'athlétisme en revêtement synthétique, des deux demi-lunes des aires de saut en hauteur, rivière de steeple et, d'autre part, à la régénération d'une piste d'entraînement périphérique réalisée en schiste rouge avec la création d'une aire de lancé de poids.

L'opération concerne plus précisément les prestations suivantes :

- Reconstruction de la fosse de steeple ;
- Remplacement de caniveaux et bordurettes ;
- Rénovation de la piste et des demi-lunes par un rechapage ;
- Régénération de la piste d'entraînement ;
- Construction d'une aire de lancer de poids.

Pour rappel, les travaux nécessaires d'un cout évalué initialement à 450 000 € HT sont subventionnés via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale à hauteur de 350 000 €.

La durée des travaux qui seront réalisés pendant les congés estivaux, est estimée à huit semaines, période de préparation incluse.

Pour ce faire, il a été décidé début 2014 de conclure un marché global (sans tranche, ni lot) après mise en concurrence, sur procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 26 à 28 du Code des Marchés Publics et de l'article 6 du guide des procédures adaptées, approuvé par le Conseil Municipal le 30 avril 2009.

En conséquence de ces éléments, la procédure étant arrivée à son terme, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le marché relatif à la rénovation des pistes du stade André KARMAN et d'autoriser le Maire à le signer, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2014, avec le groupement SERPEV (mandataire) - TARKETT ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 239 896,34 € TTC.

Il est à noter que le niveau de subvention alloué sera diminué à proportion de la minoration du cout réel des travaux par rapport au coût estimé initialement.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 26 JUIN 2014

Présents :..... 45

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 26 Juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Juin 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Mériem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine , MM TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, HAMDANE Bouchra, ALVES Présilya, MM MENIA Fayçal, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Eric PLEE	Représenté par :	Mériem DERKAOUI
Josiane MILLA	Représentée par :	Thérèse MBONDO
Rachid ZAÏRI	Représenté par :	Claire VIGEANT
Hakim RACHEDI	Représenté par :	Omar AIT BOUALI

M. Marc RUER parti avant le vote de la question n°185

Secrétaire de séance : Mme Leïla TLILI

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014023

Signataire : MC/ED/OL

OBJET : Approbation du marché de travaux de rénovation des pistes du stade André KARMAN. Autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 ainsi que l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal le 30 avril 2009 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2014 ;

Vu le budget communal ;

Considérant la nécessité de passer un marché de travaux afin de poursuivre la rénovation du stade KARMAN.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le marché de travaux du stade André KARMAN concernant la rénovation des pistes ;

AUTORISE le Maire à signer, le marché de travaux du stade André KARMAN relatif à la rénovation des pistes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18 juin 2014, avec le groupement SERPEV (mandataire) - TARKETT ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 239 896,34 € TTC.

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI
7^{ème} Adjointe au Maire



Reçu en Préfecture le : 27/06/2014

Publié le : 27/06/2014

Certifié exécutoire le : 27/06/2014

L'Adjoint Délégué

Mme Leïla TLILI
7^{ème} Adjointe au Maire

